



COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Volume 98 . n° 3

Agriculture - Alimentation Environnement

PRESSIONS COMMERCIALES SUR LA TERRE : EXCLUSIONS PAYSANNES OU CRÉATION D'EMPLOIS ?

par Hubert Cochet¹

1. Transformations contemporaines de l'agriculture dans le monde et conséquences en matière d'emplois : rappels historiques.

Au cours des trente dernières années (1980-2010), la production alimentaire a augmenté d'environ 60% pour les céréales et équivalents, d'environ 100% pour les viandes et poissons².

Mais, contrairement à une idée solidement ancrée dans les esprits, le nombre d'agriculteurs n'a cessé de croître, lui aussi, ces dernières décennies à l'échelle de la planète. La « population agricole » aurait ainsi augmenté de 20 % ces trente dernières années (1980-2010), tandis que la « population économiquement active en agriculture », selon la définition de la FAO aurait vu ses effectifs accrus de 36 % (FAOSTAT). Il ressort de la comparaison de ces chiffres que l'augmentation globale de la production agricole /actif a été relativement faible, de l'ordre de 17% pour les céréales et équivalents, et 47% pour les viandes.

Cette moyenne mondiale cache bien sûr le creusement des écarts de productivité entre régions et pays, écarts déjà considérables en début de période (1980). Elle dissimule aussi le fait que les relations entre accroissements de productivité et emplois ont été fort différentes, quoique liées, au Nord et au Sud.

Au Nord, la diminution de l'emploi agricole dans les pays qui ont connu la révolution agricole de la deuxième moitié du 20^e siècle (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord essentiellement) traduit une substitution capital/travail à l'origine de spectaculaires gains de productivité. En France par exemple, pendant les « Trente glorieuses », la production et, plus encore, la productivité du travail ont augmenté dans des proportions considérables. Les jeunes qui quittaient le milieu agricole trouvaient sans difficulté du travail dans d'autres secteurs de l'économie, du moins jusqu'à la deuxième moitié des années soixante-dix. Mais après, dès lors que les autres secteurs de l'économie n'étaient plus en mesure d'absorber les sortants, les processus de restructuration des exploitations agricoles, qui lui s'est poursuivi sans relâche, a alimenté l'explosion du chômage. En effet, la disparition d'une exploitation agricole, non reprise et qui va à

¹ Professeur d'agriculture comparée à AgroParisTech.

² Statistiques concernant les « disponibilités alimentaires », site FAOSTAT.

l'agrandissement, produit mécaniquement un chômeur de plus (le plus souvent deux), même si ce n'est pas le sortant, bien sûr, désormais retraité, qui émarge au titre de chômeur. Entre 1980 et 2010, 770 000 exploitations disparaissent en France³ : c'est donc autant d'emplois supprimés en agriculture, et plus vraisemblablement le double, la majorité de ces exploitations non reprises occupant un couple d'agriculteurs (ou une fratrie). Le nombre d'actifs agricoles passe ainsi de 1 860 000 UTA en 1979 (1 580 000 UTA familiaux + 280 000 UTA salariés) à environ 750 000 aujourd'hui (RGA 2010). Cette restructuration massive a supprimé plus d'un million d'emplois en France.

Dans les pays du Sud, cette même période 1980-2010 voit au contraire se poursuivre l'accroissement du nombre d'actifs (*supra*), largement dû à l'accumulation sur place (dans le secteur agricole) d'une partie du croît démographique. Dans le groupe des pays dits « les moins développés », le nombre d'actifs agricoles augmente pendant cette période de 80% (FAOSTAT). Malgré l'augmentation de la production qui se poursuit dans ces pays, les accroissements de productivité y sont extrêmement faibles (elle baisse parfois !) et l'on assiste, en parallèle, à une augmentation considérable des sans-emploi d'origine agricole. L'expulsion de millions de bras du secteur agricole dans les pays en voie de développement et la paupérisation d'un très grand nombre d'actifs agricoles se poursuivent en effet. Elles relèvent d'autres phénomènes, traduisant le blocage de l'investissement et la crise profonde que connaissent ces agricultures.

Les travaux de Marcel Mazoyer ont éclairé les causes profondes de la crise que connaissent aujourd'hui un grand nombre d'agricultures du Monde. Il a en effet mis en lumière les causes et conséquences de l'accroissement sans précédent des écarts de productivité en agriculture. Mazoyer démontrait alors, dès le début des années quatre-vingt, que la céréaliculture manuelle ou conduite en culture attelée, largement majoritaire dans la plupart des pays en voie de développement, était caractérisée par une productivité du travail cinq cent fois inférieure à celle atteinte dans les bassins céréaliers de l'Europe de l'Ouest ou de l'Amérique du Nord. En entraînant une baisse constante, sur la longue période, des prix agricoles à l'échelle mondiale, les accroissements de productivité dans les pays du Nord condamnaient ces agricultures « périphériques » à une crise certaine dans le contexte de la libéralisation des marchés entreprise à cette époque. L'ajustement structurel était en marche, imposant l'ouverture des frontières aux produits du Nord et la réduction drastique de l'intervention des pouvoirs publics, notamment dans le domaine des prix. Mazoyer insistait aussi sur les conséquences considérables de ce processus d'exclusion des paysanneries les moins bien équipées, sur l'explosion du chômage à l'échelle mondiale, le niveau des salaires de base dans les pays en voie de développement et sur l'émergence d'une considérable demande non solvable dans ces pays (Mazoyer, 1987, 1989).

Aujourd'hui, un nombre considérable d'unités de production de par le monde subsistent, se transmettent de génération en génération, souvent en se paupérisant, car le revenu dégagé ne permet nullement à la famille de vivre décemment et encore moins d'accroître son capital productif. Elles se maintiennent durablement en deçà de ce que serait un seuil de reproduction simple, sans pour autant disparaître ; cette paysannerie est en quelque sorte « assignée à résidence » ou en « exil intérieur » selon les expressions de B. Hervieu et F. Purseigle, (2009).

Cette véritable mise à l'écart de plusieurs centaines de millions de travailleurs agricoles pauvres constitue un réservoir potentiel inépuisable de main-d'œuvre et continue à faire pression à la baisse sur le niveau des salaires dans les autres secteurs d'activité de ces pays, tout en alimentant de forts courants migratoires.

Par ailleurs, le processus de paupérisation et d'exclusion transforme ces unités de production en néo-minifundia condamnés à la multiactivité pour survivre, minifundia parties prenantes, non pas seulement d'un système associant latifundia et minifundia comme anciennement en Amérique latine, mais désormais parties prenantes – et victimes – de l'économie-monde dans son ensemble.

³ Elles sont 1 262 700 en France métropolitaine en 1979, dont environ 900 000 de plus de 5 ha. On en retrouve environ 490 000 trente ans plus tard, dont environ 320 000 « moyennes ou grandes » selon la nouvelle terminologie employée dans le RGA de 2010. En ne comptabilisant que les exploitations de plus de 5 ha pour 1979 et « moyennes ou grandes » pour le RGA de 2010, la disparition concerne 580 000 exploitations.

2. Pressions commerciales sur la terre et investissements agricoles

Bien que le phénomène soit très difficile à quantifier, du fait du caractère opaque d'un grand nombre de transactions, son ampleur ne fait aucun doute : les estimations les plus récentes font état de transactions « répertoriées ou en cours de négociation » pour un total de 203 millions d'ha (134 millions en Afrique) sur la période 2000-2010, dont 71 millions d'ha seraient bien documentées et vérifiables (Anseeuw W. *et al.*, 2011). Par ailleurs, cet engouement des investisseurs provoque un phénomène d'entraînement dans la mesure où les bourgeoisies nationales tentent de prendre le contrôle de vastes espaces agricoles (notamment au voisinage des grandes villes) dans l'espoir d'en tirer de substantiels revenus ou de les revendre au plus vite aux plus offrants.

Quelles que soient l'origine et la nature des investisseurs (nationaux ou étrangers, individuels ou institutionnels) les terres recherchées doivent bénéficier d'un fort potentiel agronomique, être susceptibles d'être irriguées si le climat l'exige, et donc associées à une ressources hydrique abondante et mobilisable à moindres frais. Elles doivent être dotées d'infrastructures facilitant accès et transport ; topographie et parcellaire doivent se prêter à la moto-mécanisation. Il s'agit donc des meilleures terres...

Les projets d'acquisition d'actifs agricoles dans les pays en voie de développement sont très généralement présentés par leurs auteurs, et justifiés par les considérations suivantes :

- il est impératif d'accroître de façon significative la production agricole (et énergétique) à l'échelle mondiale pour faire face aux besoins croissants de l'humanité (accroissement démographique, généralisation progressive du modèle de consommation des pays du Nord, épuisement prévisible des sources d'énergie fossile) (par exemple : Centre d'analyse stratégique, 2010) ;
- il existe de vastes surfaces non encore cultivées et qui seraient "disponibles". Selon les estimations de l'étude *Global Agro-Ecological Assessment for Agriculture (...)*, il resterait encore près d'un milliard d'hectares de bonne qualité qui pourraient être mis en culture (sans toucher aux forêts), 80% d'entre eux se trouvant en Afrique sub-saharienne et en Amérique latine (Fisher G., Van Velthuizen H *et al.*, 2002 ; Roudart, 2010) ;
- dans les pays en voie de développement, le secteur agricole n'est pas en mesure de faire face à cet enjeu. Production et productivité stagnent ou n'augmentent pas assez rapidement, notamment en raison d'un manque crucial de capacité d'investissement et d'accès aux technologies modernes ;
- les États, pas plus que les populations concernées (les agriculteurs), n'ayant les capacités d'investissement nécessaires, seuls des investisseurs étrangers (publics/privés) des pays du Nord sont susceptibles d'apporter les capitaux nécessaires. En ce sens, les investisseurs étrangers seraient susceptibles de se substituer à la fois à l'aide publique au développement, orientée à la baisse, et aux agriculteurs locaux (par exemple : Deininger *et al.*, 2011) ;
- sous réserve d'un accès large au foncier, peu onéreux et stable sur le long terme, les investisseurs étrangers se proposent d'apporter le capital nécessaire à l'accroissement de la production agricole. La main-d'œuvre nécessaire au processus de production pouvant être pour une grande part recrutée sur place. De tels projets d'investissements seraient en mesure de créer de l'emploi – et du revenu – en milieu rural (Cotula *et al.*, 2009, Von Braun J. and Meinzen-Dick R., 2009; Deininger *et al.*, 2011; CAS 2010, entre autres).

Pour les promoteurs de ces projets, cette injection salutaire de capital dans l'agriculture des pays en développement serait un puissant levier de création d'emplois directs en agriculture et de revenus (salaires, loyers payés aux ayant-droits) et, par là, à la base d'un processus « gagnant-gagnant ». D'autres en revanche dénoncent le potentiel destructeur de ce type d'investissement, notamment au travers des processus d'évictions, et donc de pertes massives d'emplois, qu'ils pourraient porter (par exemple, De Schutter, 2009 ; Comité technique "Foncier et Développement", 2010). Qu'en est-il réellement ?

3. Création d'emplois ou éviction ?

Devant la complexité et l'ampleur du phénomène en cours, il convient de distinguer plusieurs types de situations pour lesquelles la réponse à la question mentionnée en titre ne sera pas la même :

- un premier type de situations est celui des fronts pionniers où les processus de prise de contrôle sur le foncier et de développement de l'agriculture se déroulent au détriment de grands massifs forestiers par définition très peu peuplés, comme on a pu l'observer par exemple en Indonésie pour les plantations de palmiers à huile, dans le bassin amazonien pour le développement de l'élevage extensif ou dans le *cerrado* brésilien pour les cultures annuelles (soja). Dans ces situations, c'est la nature des systèmes de production mis en place qui détermine leur capacité à créer des emplois : très peu nombreux pour l'élevage extensif ou les cultures annuelles moto-mécanisées, ils peuvent être significativement plus importants pour les plantations pérennes où de nombreuses tâches restent manuelles : récolte des régimes de palme ou saignée de l'hévéa, par exemple. A titre d'exemple, on peut citer l'Indonésie où le développement des plantations de palmiers à huile aurait permis la création de 1,7 million d'emplois, soit un pour 2 hectares, d'après Deininger (2011), chiffre qui serait largement surestimé selon d'autres sources (Li, 2011) et plutôt compris entre 5 et 10 ha/actif ;
- en dehors des situations regroupées dans le cas exposé ci-dessus, la plupart des terres ciblées par les processus d'accaparement dont il est question concernant des terres déjà utilisées d'une façon ou d'une autre par les populations locales, mais qualifiées par les investisseurs et les gouvernements qui les accueillent de « sous-utilisées ». L'apport de capital permettrait alors l'expansion de la culture au détriment de pâturages jugés extensifs, une modernisation de l'agriculture et, là aussi, une création significative d'emplois.

Mais ces terres sont-elles effectivement inoccupées (« vierges », « libres ») ou peu productives ? L'examen attentif de plusieurs cas concrets de projets d'investissement en cours ou projetés en Afrique subsaharienne conduit plutôt à répondre par la négative. Il y a alors substitution d'un type d'agriculture par un autre, substitution dont le bilan net en matière d'emplois doit être analysé à la loupe.

Comme nous l'avons rappelé plus haut, la plupart des projets d'investissement pressentis dans les pays en voie de développement concernent des espaces bénéficiant de conditions éminemment favorables à l'agriculture (fertilité des sols, ressources en eau, accessibilité) et donc occupés depuis longtemps par des sociétés agricoles souvent caractérisées par une densité de population relativement forte et des systèmes de production intensifs en travail. C'est le cas par exemple des grands deltas africains où se concentrent à la fois les activités agricole et d'élevage : deltas intérieurs du Niger (Mali), de l'Awash (Éthiopie) et du Chari (Cameroun/Tchad), deltas des fleuves Tana (Kenya) ou de la Rufiji (Tanzanie). Dans ces situations, une proportion importante des emplois créés risque d'être réalisée en substitution d'emplois déjà existants, ce qui se traduirait par une création nette d'emplois nettement inférieure (voire négative dans certains cas) aux objectifs affichés.

Il convient donc d'être prudent par rapport à certaines affirmations hâtives qui verraient dans ces investissements la porte ouverte à la conquête de terres « vierges » (c'est-à-dire inexploitées et pour lesquelles le coût d'opportunité de la terre, des ressources hydriques et de la force de travail serait nul). De telles situations existent bel et bien mais correspondent soit à une situation de front pionnier (*supra*), soit à la mise en valeur d'espaces laissés momentanément en friches par suite des perturbations liées à l'effondrement de l'ex-URSS (en Ukraine et en Russie par exemple). Partout ailleurs, les investissements réalisés à grande échelle par des agents publics ou privés étrangers se traduisent toujours par une substitution de systèmes agraires préexistants par de nouveaux systèmes, les réels progrès en matière de création d'emplois se révélant bien incertains. Ils provoquent par ailleurs des phénomènes d'évictions et de paupérisations brutales concernant parfois des milliers de familles.

L'agriculture dite « contractuelle » est alors présentée comme *a priori* compatible avec le maintien et le développement d'exploitations familiales de taille modeste et dont le revenu peut alors être augmenté et sécurisé. De nombreux exemples, déjà anciens, pourraient être cités en Afrique subsaharienne où l'installation d'une unité de transformation industrielle (à capitaux publics ou privés) reposait au moins en partie sur un approvisionnement contractualisé avec les agriculteurs des environs immédiats (coton, huile de palme, hévéa, etc.). Mais les effets en termes d'emplois et de revenus de ce type de projet doivent aussi être analysés au cas par cas. Nous avons par exemple regardé à la loupe, et mesuré sur la longue durée, l'impact différencié d'un projet de ce type (palmier à huile) sur le revenu des producteurs en Guinée forestière. Les résultats sont mitigés. Seule une partie des producteurs a vu son sort amélioré grâce à la production

contractualisée de régimes de palmes, alors que les autres groupes de producteurs impliqués ont plutôt connu une situation nettement moins favorable que celle qu'ils auraient connue sans le projet (Delarue et Cochet, 2011).

Les conséquences prévisibles de ces projets d'investissement à grande échelle sur l'emploi et le revenu sont donc à analyser au cas par cas, toute tentative de généralisation étant évidemment risquée. Cependant, un certain nombre d'éléments apparaissent communs à l'ensemble de ces projets. L'objectif des investisseurs, quels qu'ils soient, n'est évidemment pas de créer des emplois (Li, 2011). Ils peuvent faire des promesses en la matière lorsqu'ils y sont contraints par le pays hôte et que le degré d'acceptabilité du projet par les populations locales en dépend. Par ailleurs, outre les terres, l'eau d'irrigation et des infrastructures minimum (cf. *supra*) les investisseurs cherchent aussi à minimiser les coûts du travail, (et donc la masse salariale distribuée), à réduire au maximum le coût d'accès au foncier (et donc le montant d'éventuels loyers à payer aux ayants droit) et à minimiser les taxes en obtenant des facilités fiscales et exonérations en tous genres (Cochet et Merlet, 2011).

Dans la mesure où ces projets consistent le plus souvent à mettre en place des unités de production de grande dimension, dotées de matériel puissant (mais faisant aussi appel à une abondante force de travail manuelle dans certains systèmes de production ou opérations culturelles) et souvent spécialisées, en lieu et place d'exploitations agricoles petites ou moyennes présentant d'autres caractéristiques, le débat, déjà ancien, sur l'efficacité comparée des différents types d'agriculture (notamment agriculture familiale/agriculture de firme) revient sur le devant de la scène, bien au-delà de la question des accaparements fonciers *sensu stricto*.

4. Enrayer les destructions d'emploi en agriculture

L'objectif le plus difficile à atteindre à l'horizon 2050 ne semble pas être celui de l'accroissement de la production alimentaire, objectif pourtant mis en avant par les promoteurs des principaux projets en cours ou à venir (et qui justifierait, au nom de l'efficacité, toute sortes d'accaparement de terre). L'enjeu essentiel est bien celui de la création d'emplois et de revenu pour des centaines de millions d'actifs aujourd'hui sur la voie de l'exclusion, et autant ou davantage appelés à entrer sur le marché du travail. Comment limiter la destruction d'emploi, réduire le flux des exclus de l'agriculture ? Quelles seraient les conditions à réunir pour que les nécessaires accroissements de production et de productivité à venir dans le secteur agricole ne se traduisent pas par une baisse drastique de l'emploi agricole dépassant les capacités d'absorption des autres secteurs de l'économie, et par un accroissement sans précédent du chômage et de la précarité ?

En matière de création d'emplois, il est intéressant de mettre en parallèle les argumentaires avancés au Nord, par les dirigeants agricoles (par exemple en France) et au Sud par les promoteurs de grands projets agricoles. En France, on met en avant la nécessité « d'installer le plus possible de jeunes », le nombre d'installations / an étant supposé répondre à cet objectif de création d'emplois, tout comme le développement du salariat agricole, que certains voudraient voir facilité par des mesures d'accompagnement (fiscales notamment). Dans le cadre des grands projets promus par des investisseurs nationaux ou étrangers dans les pays du Sud et de l'ex-URSS, la création d'emplois salariés est aussi mise en avant, au titre des avantages offerts.

En revanche, les mécanismes destructeurs d'emplois (restructuration, concurrence déloyale, accaparements des ressources et éviction) ne sont ni analysés ni combattus, alors même que le volume d'emplois éventuellement « créés » par l'installation des jeunes (en Europe, par exemple) ou par les projets d'investissement au Sud est insignifiante au regard du nombre d'emplois détruits par ces mécanismes, dont l'efficacité délétère est accrue par ces mêmes projets : installer un jeune sur une exploitation agrandie ne crée pas d'emplois mais en détruit. Mettre en place une exploitation agricole de grande taille et occupant 30 actifs en lieu et place d'une agriculture familiale faisant vivre une centaine de familles ne crée pas d'emploi mais en détruit.

Le besoin de capital est criant pour les paysanneries du Sud, mais la révolution agricole à venir, susceptible à la fois de nourrir correctement 9 milliards d'humains, de donner du travail au plus grand

nombre et d'éradiquer la faim, ne pourra pas être basée sur une substitution capital / travail. Or, c'est précisément en référence à ce paradigme, inspirant la « nécessaire » transition des agricultures du Sud vers le modèle du Nord, que sont encore pensés, consciemment ou non les modèles proposés au Sud. Les espoirs mis dans les processus en cours « d'acquisitions d'actifs agricoles » dans le monde, espoirs mis en avant par la FAO et la Banque Mondiale sous forme « d'opportunité à saisir » font toujours implicitement référence à cette substitution capital / travail considérée comme « allant de soi » (Li, 2011).

Or nous n'avons pas d'autre choix, raisonnable, que de penser ce développement agricole d'une autre façon. Il faudra, certes, davantage de capital pour accroître production et productivité, mais sans sacrifier pour autant l'emploi ! Il faudra promouvoir des systèmes de production intensifs en travail, diversifiés (pour occuper la force de travail toute l'année si possible) et créateurs de valeur ajoutée (ce qui suppose de limiter les coûts, notamment en énergie fossile, engrais de synthèse et produits de traitements) et faire en sorte que les modalités de partage de la valeur ajoutée fassent la part belle au travail, à la création de revenus et à la pérennisation des emplois. Tel nous semble être le défi principal à relever.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) ANSEEUW WARD L., ALDEN WILY L., COTULA and TAYLOR M., 2011. – Land Rights and the Rush for Land : Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project, ILC, Rome.
- (2) Centre d'analyse stratégique. [CLAVÉ M. et AUVERLOT D. (coord.)], 2010. – Les cessions d'actifs agricoles dans les pays en développement. Diagnostic et recommandations. La Documentation française. Rapport de documents n°29, Paris (127 p.).
- (3) COCHET H. et MERLET M. – Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues, International Academic Conference 'Global Land Grabbing'6 - 8 April 2011, University of Sussex, Brighton, UK.
- (4) Comité technique "Foncier et Développement", 2010. – Les appropriations de terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations, AFD-Ministère des Affaires étrangères et européennes, Paris.
- (5) COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R. and KEELEY, J. 2009. – Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa. IIED, FAO, IFAD.
- (6) DEININGER K., BYERLEE D., LINDSAY J., NORTON A., SELOD H. and STICKLER M., 2011. – Rising global interest in farmland : can it yield sustainable and equitable benefits ? Washington, DC: The World Bank.
- (7) DEININGER K., 2011. – Challenges posed by the new wave of farmland investment. The Journal of Peasant Studies, 38, n° 2, March 2011, 217-247.
- (8) DELARUE J. et COCHET H. – Proposition méthodologique pour l'évaluation des projets de développement agricole : l'évaluation systémique d'impact. Économie Rurale 323/mai-juin 2011, pp. 36-54.
- (9) SCHUTTER (de) O., 2009. – Acquisitions et locations de terres à grande échelle : ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'Homme, rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Nations Unies, Assemblée générale, 28 décembre 2009.
- (10) FISCHER G., VAN VELTHUIZEN H., SHAH M., NACHTERGAELE F., 2002. – Global Agro-Ecological Assessment for Agriculture in the 21st Century : Methodology and Results, IIASA/FAO.
- (11) HERVIEUX B., PURSEIGLE F., 2009. – Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation, Études rurales, janvier-juin 2009, 183, 177-200.
- (12) LI T.-M., 2011. – Centering labor in the land grab debate, The Journal of Peasant Studies, Vol 38, n°2, March 2011, 281-298.
- (13) MAZOYER M., 1987. – Dynamique des Systèmes Agraires, Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires, Ministère de la Recherche et de la Technologie, Paris, nov. 1987.
- (14) MAZOYER M., 1989. – « Agriculture comparée » article, dans l'édition 1989 du *Grand Larousse Universel*.

-
- (15) MERLET M. et JAMART C., 2009. – Pressions commerciales sur la terre dans le Monde. Problématique et cadre conceptuel, AGTER-ILC, Rome.
 - (16) ROUDART L., 2010. – Terres cultivables et terres cultivées : apports de l'analyse croisée de trois bases de données à l'échelle mondiale », NESE 34, décembre 2010, pp. 57-95.
 - (17) VON BRAUN J. and MEINZEN-Dick R. 2009. –Land Grabbing by investors in developing countries : risks and opportunities, IFPRI Policy Brief 13, avril 2009.

(Reçu le 4 juillet 2012)